



# Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale Anne de Soucy – Janvier 2015

A l'occasion de son premier déjeuner de l'année le 27 janvier 2015, le Cercle Europe et Economie sociale a accueilli Anne de Soucy, Conseillère auprès du Secrétaire général du SGAE (Secrétariat général des affaires européennes).

Cette dernière est intervenue sur le rôle du SGAE, le point de vue français sur les nouvelles institutions.

Elle a également échangé avec les membres présents au déjeuner sur la perte d'influence de la France à Bruxelles, et présenté les initiatives du SGAE pour inverser la tendance.

## Missions et évolutions du SGAE

### Histoire

Le Secrétariat général des affaires européennes a été créé en 1948 pour coordonner le travail des administrations françaises impliquées dans la gestion du plan Marshall.

Rapidement, et parallèlement à la construction européenne, son rôle a été élargi pour comprendre la coordination des relations entre les autorités françaises et les organes de la Communauté européenne.

### Structure et évolutions

Le SGAE compte environ 200 agents, issus des différents ministères français. Son organisation interne repose sur des secteurs dont l'évolution correspond à l'architecture des compétences de l'UE. Il regroupe actuellement dix-neuf secteurs opérationnels<sup>1</sup>.

Le SGAE travaille sous la conduite de son **Secrétaire général Philippe Léglise-Costa**, également Conseiller aux affaires européennes du Premier ministre, plaçant ainsi la structure sous la **tutelle de Matignon**.

Pour répondre aux évolutions institutionnelles ayant conduit le Conseil européen, regroupant chefs d'Etats et de gouvernements, à occuper une place prépondérante sur la scène européenne, le SGAE a été placé sous la tutelle de l'Elysée à partir du printemps 2014. Il est toutefois depuis repassé sous la tutelle du Premier ministre.

### Missions

Le SGAE est un élément central du processus décisionnel ayant trait aux affaires européennes en France. Sa principale mission, qui en fait un « atout formidable » pour la France selon Anne de Soucy par rapport à une majorité d'Etats membres n'ayant pas de telle structure (incluant l'Allemagne), est **d'assurer la cohérence de la représentation française** sur la scène européenne.

Pour ce faire, ses missions incluent :

- La **coordination interministérielle** ;

<sup>1</sup> L'organigramme complet du SGAE, et les contacts pertinents par domaine sont disponibles à cette adresse : [http://www.sgae.gouv.fr/webdav/site/sgae/shared/01\\_SGAE/organigramme.pdf](http://www.sgae.gouv.fr/webdav/site/sgae/shared/01_SGAE/organigramme.pdf)

## Anne de Soucy en bref

### Fonctions actuelles

Conseillère auprès du Secrétaire général du **SGAE** (depuis 2014)

### Anciennes fonctions

**Club des investisseurs de long terme**, Secrétaire générale (2010-2013)

**Caisse des Dépôts**, Directrice adjointe des affaires internationales (2008-2013)

**EPLO**, Conseillère auprès du président (2004-2007)

**SGAE**, chef du secteur Travail, Emploi, Santé et Culture (2002-2004)

**Ministère de l'emploi** et de la solidarité (1999-2002)

- La définition de **prises de position françaises** sur les sujets européens dont le SGAE est expert ;
- Le suivi de la **transposition nationale** des règles de droit européennes ;
- La **liaison** entre le gouvernement français, la Représentation permanente de la France et, à travers eux, les institutions européennes.

La coordination interministérielle a pour objectif de rapprocher les positions des administrations françaises afin de parler d'une seule voix au sein des instances européennes. A la réception d'un nouveau dossier (consultation, proposition législative ...), le SGAE « interministérialise » la question en recueillant l'avis des ministères compétents, puis organise des réunions jusqu'à obtenir une position commune. Lorsque les réunions ne suffisent pas, le SGAE en appelle à **l'arbitrage du Premier ministre**. Ce recours permet de prévenir tout problème potentiel lors de la poursuite du dossier.

Enfin, le SGAE veille à l'application du droit européen dans la législation nationale. Il interpelle les Ministères sur les modalités de transposition d'un acte de l'Union, veille à ce que les délais de transposition soient respectés, et sert d'interlocuteur pour les institutions européennes.

## La perte d'influence de la France à Bruxelles – Constats et réactions

---

### Un constat partagé

Tout au long du déjeuner, Anne de Soucy a partagé avec les membres du Cercle le constat de la **perte d'influence** de la France à Bruxelles.

L'influence française a considérablement **reculé à la Commission**. Si les effectifs français dans les cabinets des commissaires et au sein des directions générales restent élevés, les postes stratégiques (chef de cabinet, chef de cabinet adjoint, directeur général) échappent en grande partie aux Français. Anne de Soucy explique ceci par un relatif court-termisme de la stratégie d'influence française : la France a ainsi eu de nombreux directeurs généraux à la Commission, mais n'a pas « alimenté » suffisamment l'administration européenne en fonctionnaires susceptibles de renouveler les effectifs à la tête des DG au cours de leur carrière.

Les dernières élections européennes ont également eu un impact sur la présence de la France à Bruxelles. Le grand nombre de députés eurosceptiques, dans l'incapacité de former des groupes au Parlement et d'obtenir des postes stratégiques, se combine ainsi avec la grande dispersion des effectifs des autres parties, pour aboutir à une **mauvaise représentation française au Parlement**.

Enfin, le même constat peut être fait à Paris. Au sein des ministères français, Anne de Soucy regrette que les directions Affaires européennes soient souvent les moins bien dotées, et ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour s'imposer.

### Les efforts déployés par le SGAE

Pour lutter contre cette perte d'influence française, le SGAE a lancé plusieurs initiatives.

**Vis-à-vis du Parlement européen**, le SGAE communique ainsi davantage avec les eurodéputés français afin de leur faire connaître et de promouvoir la position du gouvernement français. Il met ainsi en un « lobbying » au nom du gouvernement français. Par exemple, le SGAE diffuse aux députés les positions françaises défendues à chaque présidence de l'UE. Il leur transmet aussi des notes avec les positions françaises.

Surtout, un nouveau secteur a été mis en place pour promouvoir l'influence française à Bruxelles. Le **Secteur PIF, pour « Présence et influence françaises dans les institutions européennes »**, coordonne ainsi, entre autres, l'envoi des fonctionnaires français en stage au sein de l'Union européenne. Le secteur accompagne également les ressortissants français ayant passé avec succès les concours européens.

### Une plus grande ouverture du SGAE

A ces initiatives s'ajoute également une **ouverture accrue du SGAE**, structure souvent méconnue en France en raison de sa nature, qui l'a conduit à se tourner pendant longtemps essentiellement vers l'administration française.

Anne de Soucy a ainsi invité les membres du Cercle à ne pas hésiter à contacter les conseillers du SGAE sur les questions les concernant. Le SGAE peut ainsi faire valoir la position des parties prenantes françaises auprès du gouvernement français, et ainsi, indirectement, auprès du Conseil de l'UE via la Représentation permanente de la France à Bruxelles, et de la Commission européenne.

Dans le cas d'une consultation publique par exemple, Anne de Soucy a insisté sur le fait qu'il est utile pour toute partie prenante de communiquer sa position au gouvernement français : si celui-ci n'est pas un interlocuteur obligatoire puisque la réponse peut être remise directement à la Commission, le contacter permet, en cas de positions convergentes, de maximiser l'impact de toute réponse, la Commission tenant plus volontiers compte des réponses des Etats membres aux consultations (puisque ces derniers, à l'issue du processus législatif, votent toute proposition).